



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 15 novembre 2024

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 novembre 2024**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES, LAFOURCADE (a procuration pour M. DARRIBEYROS), Mme REBECHÉ (a procuration pour Mme GARBAY), M. GOSSELIN, Mmes COURROS, ZELLER, MM. BRUEY (a procuration pour Mme CHAPUIS), DAUBA, Mme LAPORTE (a procuration pour Mme THIEBLIN), M. FAUVEL (procuration pour M. MAULNY), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN (a procuration pour Mme GORGES-LANDES), HERDUAL, DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Étaient excusés : M. DARRIBEYROS (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mmes THIEBLIN (a donné procuration à Mme LAPORTE), CHAPUIS (a donné procuration à M. BRUEY), GARBAY (a donné procuration à Mme REBECHÉ), M. MAULNY (a donné procuration à M. FAUVEL), Mme GORGES-LANDES (a donné procuration à Mme PARTOUCHE-SEBBAN).

Était absent : M. DELAS.

Un scrutin a eu lieu, Mme PARTOUCHE-SEBBAN a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance E

Délibération n°14

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Commune de TARTAS – Economie d'Energie – Eclairage public

Dans le cadre de la « Mobilisation Energétique » - Agenda 21, par délibération du 2 mars 2023, notre assemblée avait décidé d'une modification des horaires pour l'éclairage public dans les lotissements.

De plus, des points lumineux ont été coupés, ou régulés sur les Allées marines, Place Aristide Briand, Rue Duprat, Rue Chanoine Bordes, Quai de la Midouze, Parking de la salle Polyvalente, Parking de la Crèche, et Parking de l'Ecole St-Joseph.

Ensuite au titre de l'année 2024, il a été décidé de lancer des travaux de modernisation du réseau d'éclairage Public :

Ces derniers mois, ou actuellement, avec les services du SYDEC, différents travaux ont été réalisés :

- Changement de lanternes, Route de St-SEVER et Route de DAX
- Changement de lanternes bulles, Impasse des primevères

Tout prochainement, vont être réalisés les travaux suivants :

- Changement de lanternes, Route d'AUDON, Rue des Charpentiers
- Changement de lanternes bulles, Rue du Docteur CALMETTE, Rue du Muguet et des Genêts

Sur le premier semestre 2025, vont être réalisés dans le cadre des travaux d'aménagement de la Rue Jules FERRY, dont l'enfouissement des réseaux et donc le changement des dispositifs d'Eclairage public.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



Aussi, en complément des efforts à maintenir sur l'Eclairage public, tout en veillant à une bonne sécurité, il est proposé à notre assemblée :

- De modifier les horaires d'extinction des Eclairages Publics, en passant de 23h à 6h, à une coupure de **22h30 le soir jusqu'à 6h30** du matin, dans les lotissements et rues cités dans le tableau ci-dessous.
- D'appliquer cette coupure, aussi :
 - o Rue Dupuy
 - o Rue Carnot
 - o Rue Jean Jaurès
 - o Rue des Gabarres
 - o Rue de Hibé

Dénomination des rues	Poste n°	Coupure 22h30 - 6h30
RUE BERNARD CROUZAT	1	x
IMPASSE DE PECHUCQ	1	x
ROUTE DE PECHUCQ	1	x
IMPASSE DES CHATAIGNIERS	2	x
RUE DES LAURIERS	2	x
RUE DES PINS	2	x
ROUTE DE CARCARES	3	
RUE DU TREUILH	3	x
RUE DES BARCAYEM	4	x
RUE DU GENERAL DE GAULLE	4	
CHEMIN DE JACQUES	4	x
RUE ELIE LACROIX	4	x
CHEMIN DE LASVIGNES	4	x
CHEMIN DE MARTIAC	4	x
RUE DES ACACIAS	5	x
CHEMIN DE BOURGUIGNON	6	x
AVENUE DE LA CHALOSSE	7	
RUE CHANZY	7	
PLACE DES CORDELIERS	7	
ALLEE DARET	7	
RUE DUBROCA-DEPRET	7	

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



ROUTE DE LA FONTAINE	7	
CHEMIN DE LAYERE	7	
ALLEE NAVARRE	7	
RUE POUY-DE-GADON	7	
RUE STE-URSULE	7	
COURS ST-JACQUES	7	
PLACE ST-MARTIN	7	
RUE DE L'ANCIEN ABATTOIR	8	
IMPASSE CALMETTE	8	
RUE DU DOCTEUR CALMETTE	8	
RUE DES GABARRES	8	x
PLACE DE L'HOPITAL	8	
RUE DE L'INDUSTRIE	8	
RUE D'ORGAS	8	
RUE D'OROPE	8	
RUE DES ALOUETTES	9	x
RUE DES CIGALES	9	x
CHEMIN DE L'ESCALOT	9	x
RUE JEAN LABARSOUQUE	9	x
IMPASSE LACAY	9	x
ROUTE D'AUDON	10	
RUE DES BATELIERS	10	x
RUE DES BOUVREUILS	10	x
CHEMIN DE LA BRETAGNE	10	x
RUE DES MULETIERS	10	x
RUE DES PALOMBES	10	x
RUE DE LA PISCINE	10	x
RUE DES RESINIERS	10	x
ROUTE DE JUNCA	11	
ROUTE DE ST-SEVER	13	

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



PASSAGE DU GENERAL DE GAULLE	14	
IMPASSE D'ORGAS	14	
IMPASSE DU MARCHÉ COUVERT	14	
RUE DU CHANOINE BORDES	15	
RUE DUPRAT	15	
PLACE GAMBETTA	15	
QUAI DE LA MIDOUZE	15	
RUE ST-VINCENT	15	
RUE D'ALBRET	16	
PLACE DES ARENES	16	
PLACE ARISTIDE BRIAND	16	
PLACE DE LA CALE	16	
ALLEES MARINES	16	
RUE CARNOT	17	x
RUE DUPUY	17	x
RUE JULES FERRY	17	
RUE VICTOR HUGO	17	
PLACE DU LUC	17	
RUE JEAN JAURES	18	x
AVENUE DU GENERAL LECLERC	18	
CHEMIN DE LA PRABENTE	18	x
ROUTE DE LA GARE	20	x
ROUTE DE MOUNEOU	20	x
IMPASSE DU QUARTIER NEUF	21	x
ROUTE DU STADE	21	x
IMPASSE DES TOURTERELLES	21	x
RUE MARIE GELLIBERT	22	x
IMPASSE HOURITIOT	22	x
ALLEE JEAN MOULIN	22	x
AVENUE LEON BLUM	23	

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



IMPASSE LEON BLUM	23	x
RUE DES CHARPENTIERES	23	
RUE DE HIBE	23	x
RUE DES GLYCINES	24	x
RUE DES LILAS	24	x
RUE DES MIMOSAS	24	x
RUE DES ROSIERS	24	x
RUE DES TULIPES	24	x
RUE DES VIOLETTES	25	x
IMPASSE DES PRIMEVERES	26	x
RUE DES BRUYERES	27	x
RUE DES GENETS	27	x
RUE DU MUGUET	27	x
RUE DES CHEVREUILS	28	x
CHEMIN DE HARLAN	28	x
IMPASSE HARLAN	28	x
ROUTE DE MARITERRE	28	x
CHEMIN DU CLAOUS	36	x

Les décisions du conseil municipal seront transmises aux services du SYDEC pour une application dès le début d'année 2025.

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

MODIFIE les horaires d'extinction des Eclairages Publics, en passant de 23h à 6h, à une coupure de **22h30 le soir jusqu'à 6h30** du matin, dans les lotissements et rues cités dans le tableau ci-dessus.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



APPLIQUE cette coupure, aussi :

- Rue Dupuy
- Rue Carnot
- Rue Jean Jaurès
- Rue des Gabarres
- Rue de Hibé

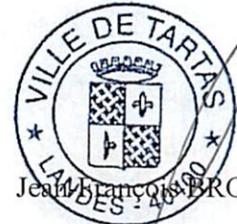
Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de mairie,



Aude PANTOUCHE-SEBBAN

Le Maire,



Jean-Benoît BROQUÈRES